

PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL Du 24 Novembre 2022 à 18 h

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux à 18 h, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Mme Isabelle DALADIER, Maire suivant la convocation adressée le 16 Novembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

Etaient Présents:

Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Bernard SCULFORT, Pierrette MEYER, Annie MEUNIER, Patricia BEYSSON, Pascal MARCHESINI, Frédéric DARRIBAU et Frédéric ANGOT

Absent:/

Procurations: Mireille FARESSE, Julien CHALAYE et Marie Christine ANDRIEU, Katia VESSIOT qui donnent respectivement procuration à Isabelle DALADIER, Cyril BRUSCOLINI, Patricia LISPAL et Annie MEUNIER

Désignation du Secrétaire de Séance : Frédéric ANGOT

Madame le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022 à l'approbation des élus. Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve.

Madame le Maire indique avoir reçu une carte de remerciement de la Famille MEYER suite au décès de Régine ainsi qu'une carte de la famille BEYSSON suite au décès de Marcelle.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CATM

Madame le Maire indique avoir été sollicitée par le Président du CATM de Camaret. Précise que pour les manifestations et cérémonies organisées en commun l'association demande une participation supplémentaire afin de couvrir une partie des frais. Elle rappelle le montant alloué en avril de 215 €.

Le Conseil décide par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- De verser une subvention complémentaire de : 100 €. Le montant sera imputé au compte 6574.

REVISION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE AU 1RE Janvier 2023

Madame le Maire propose de modifier les tarifs du repas à la Cantine, précise que les tarifs retards avaient été revu à la baisse avant la rentrée scolaire. Elle propose une augmentation de 0.5 cts par repas. Demande à ce que les tarifs des créneaux de Garderie, restent inchangés..

Le Conseil décide par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De modifier uniquement les tarifs des repas à la cantine, les créneaux Garderie restent inchangés.

- De fixer les nouveaux tarifs comme indiqué ci-dessous.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Tarif forfaitaire	Tarif avec pénalités
Garderie du Matin par demi-heure - 7h30 à 8h - 8h à 8h30	0.90 € 0.90 €	1 € 1 €
Garderie du soir par heure - 16h30 à 17h30 - 17h30 à 18h30	1.70 € 1.70 €	2 € 2 €
Repas pour enfant	2.90 €	3.90 €
Repas pour adultes encadrant les enfants (enseignants, AVS, intervenants)	4.90 €	5.90 €
Repas PAI (service sans repas)	1 €	1

AUGMENTATION DES PRIX DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire propose de réviser les prix des loyers des logements communaux sur la base des indices de référence INSEE à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil décide par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De modifier les tarifs des loyers sur la base de l'IRL INSEE à compter du 1^{er} janvier 2023.

REVISION DES PRIX DE LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL BALL-TRAP et PARKING DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire propose de réviser les prix de location à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le Terrain Communal et le Parking de la Salle des Fêtes

> Le Conseil décide de fixer les nouveaux tarifs ci-dessous par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Ball Trap pour les Travaillanais : 170 € la journée Ball Trap pour les extérieurs : 210 € la journée

Location du parking de la salle des fêtes : 210 € la journée

REVISION DES PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire indique qu'il conviendrait de réviser le prix de la location de la Salle des fêtes, précise que l'an dernier, il n'y avait pas eu aucun changement.

> Le Conseil décide par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 suivant le tableau ci-dessous :

TRAVAILLAN (Particuliers, associations et syndicats professionnels)

Petite salle uniquement

> Journée en semaine : 350 euro > Samedi ou dimanche: 375 euro 410 euro

Week-end:

Petite & Grande Salle

Journée en semaine : 575 euro Samedi ou dimanche: 658 euro

Week-end: 765 euro

Week-end de 3 jours : 940 euro

Grande salle uniquement

> Journée en semaine : 430 euro > Samedi ou dimanche: 500 euro > Vendredi et samedi : 570 euro

Week-end: Week-end de 3 jours : 670 euro

590 euro

Autorité du Maire:

Gardiennage facultatif + 250 euro

HORS TRAVAILLAN DANS CCAOP (Particuliers et associations)

(Camaret, Piolenc, Sainte-Cécile, Sérignan, Uchaux, Violès, Lagarde Paréol) et COMMUNES LIMITROPHES

Petite salle uniquement

> Journée en semaine : 420 euro > Samedi ou dimanche: 470 euro ➤ Week-end: 520 euro

Grande salle uniquement

```
    Journée en semaine : 540 euro + 250 € de gardiennage = 790 €
    Samedi ou dimanche : 690 euro + 250 € de gardiennage = 940 €
    Vendredi et samedi : 780 euro + 250 € de gardiennage = 1030 €
    Week-end : 900 euro + 250 € de gardiennage = 1150 €
    Week-end de 3 jours : 1 010 euro + 250 € de gardiennage = 1260 €
```

Petite & Grande Salle

Journée en semaine :	720 euro + 250 € de gardiennage =	970 €
Samedi ou dimanche:	895 euro + 250 € de gardiennage =	1 145 €
Vendredi et samedi:	960 euro + 250 € de gardiennage =	1 210 €
Week-end:	1 130 euro + 250 € de gardiennage =	1 380 €
Week-end de 3 jours :	1 260 euro + 250 € de gardiennage =	1 510 €

UTILISATION COMMERCIALE

Extérieur TRAVAILLAN : 1 060 euro + 250 € de gardiennage = **1310** € Commerçants TRAVAILLAN : **590** € Extérieur à la journée (9h-19h) sans gardiennage = **620** €

ANNEXE A LA CONVENTION CADRE GROUPEMENT DE COMMANDES : Réalisation d'un schéma Directeur Intercommunal de Gestion des Eaux Pluviales

Madame le Maire indique que les 8 communes membres de la CCAOP souhaitent élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour leur territoire. Il est de notre intérêt qu'il soit élaboré au niveau intercommunal pour assurer sa cohérence sur l'ensemble du territoire. Elle présente la convention de prestation de service avec la CCAOP et les communes membres permettant de mettre en œuvre le marché relatif à la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales. Précise que la commune devra participer financièrement au marché estimé à 150.000 €, précise que la CCAOP prendra à sa charge 50 % de l'étude, les communes membres se répartiront les 50 % restants selon leur nombre d'habitants, soit pour Travaillan 3.58 %

```
Le Conseil décide par
15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »
```

- D'approuver le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: Classe de neige

Madame le Maire indique que la Directrice de l'école l'a sollicitée pour le projet de classe de neige pour les enfants de CM1-CM2. Précise que le programme pour les 23 élèves concernés est de faire du ski alpin, de la randonnée en raquettes ainsi que la visite du musée « Le refuge des animaux ». L'Amicale Laïque participe financièrement à hauteur de 3800 € ainsi que les parents (150 € par enfant). Elle demande au Conseil d'approuver le projet et de verser la somme de 823 € manquant pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil décide par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- De soutenir le projet de Classe de neige est alloue la somme de : 823 €

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA CCAOP

Madame le Maire demande si chaque élu a bien reçu un exemplaire du rapport. Celui-ci retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année. Le Conseil est appelé à l'approuver. Précise que celui-ci est consultable sur le site internet de la CCAOP.

> Le Conseil par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Confirme s'être présenté le rapport et approuve celui-ci dans son intégralité.

PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Madame le Maire demande si chaque élu a bien reçu un exemplaire du rapport. Celui-ci retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année. Le Conseil est appelé à l'approuver. Précise que celui-ci est consultable sur le site internet de la CCAOP.

Le Conseil par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Confirme s'être présenté le rapport et approuve celui-ci dans son intégralité.

PRESENTATION DU RAPPORT 2021 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Madame le Maire donne lecture du rapport 2021 adressé en Mairie. Indique que celui-ci retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année. Précise que le Conseil communautaire dans sa séance du 22 septembre 2022 a approuvé ledit rapport.

Le Conseil est appelé à l'approuver. Précise que celui-ci est consultable en Mairie.

Le Conseil par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Confirme s'être présenté le rapport et approuve celui-ci dans son intégralité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENSEIGNANTS SPECIALISES

Madame le Maire indique avoir reçu un courrier co-écrit par une intervenante au groupe scolaire, enseignante spécialisée et une psychologue scolaire, afin d'obtenir une aide

financière pour l'acquisition de matériel pédagogique pour la pratique d'examens et de suivis psychologiques dans le cadre de leurs interventions du RASED.

Elle précise que le personnel des RASED relève de la compétence du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, toutefois il est souvent demandé aux collectivités locales d'en assurer le fonctionnement.

Intervenantes dans les écoles de 9 communes, chaque collectivité est sollicitée pour un budget annuel.

Pour Travaillan, cela concerne une dizaine d'enfants du CP au CM2.

Précise qu'aucun montant n'est exigé, c'est la première fois que cette démarche est entamée.

Elle propose de participer financièrement

Le Conseil par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Décide de participer à hauteur de 50 € pour l'année.

Il est demandé à ce qu'un bilan soit adressé afin de connaître l'utilisation du budget alloué, réalisé en groupement.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « TEMPETE »

Madame le Maire explique qu'en cas d'incident d'ampleur significative sur les réseaux électriques, ENEDIS s'efforce de renforcer la communication avec les communes, en particulier en mettant rapidement en place une cellule d'information de crise.

Cette communication est précieuse de part et d'autre. ENEDIS informe les élus sur la situation du réseau et sur la programmation des dépannages, les élus communiques à ENEDIS les observations terrain qui facilitent la localisation des dégâts.

Pour coopérer dans ce sens, lorsque la situation du réseau électrique requiert une mobilisation importante, ENEDIS met en place dans le Vaucluse, en liaison avec les Maires, un réseau d'hommes et de femmes volontaires : les correspondants TEMPETE.

Mme le Maire demande qui se porte volontaire. Cyril Bruscolini propose de devenir le correspondant « Tempête »

Le Conseil par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Décide de nommer Mr Cyril BRUSCOLINI correspondant TEMPETE. Ses coordonnées seront transmises à ENEDIS.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR Salle des Fêtes

Mme le Maire indique que suite aux dernières locations, les tables prêtées ont été rangées sans avoir été nettoyées, empilées sur les chariots. Ce qui a engendré un problème lors de la location suivante.

Pour y remédier, elle propose de modifier le règlement, notamment l'article relatif au Nettoyage et suggère de laisser les tables, devant la scène ou les murs lorsque la location concerne la grande salle et dans le hall lorsque la location concerne la petite salle. Ceci afin de pouvoir en vérifier l'état de propreté et éventuellement constater les dégâts au moment de l'état des lieux de « sortie ». Il convient de préciser également que l'entretien des frigos et plan de travail sont à la charge du loueur.

Le Conseil décide par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De modifier le règlement intérieur de la Salle des fêtes, notamment l'article relatif au Nettoyage.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Madame le Maire donne l'état des dépenses prévues au Budget, mais non encore réalisées, suite à l'accord tardif de la subvention qui n'est arrivé qu'en Octobre. Il a fallu recontacter les entreprises afin de réactualiser les devis. Les travaux cités ci-dessous ne seront réalisés qu'en début 2023.

Précise qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les investissements suivants peuvent être mandaté avant le vote du Budget 2023. :

- Licence Informatique GNSI (sécurisation cybercriminalité) pour un montant de 2500 €TTC
 - Tourniquet aire de jeux pour un montant de 2270 €TTC
 - Tables extérieures en béton pour un montant de 3702 €TTC
 - Appareils de Fitness pour un montant de 6786 €TTC
 - Rénovation acoustique salle du Conseil pour un montant de 8700 €

Le Conseil par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du Budget 2023

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente GROTTELLI

Madame le Maire indique qu'une DIA a été reçue en Mairie. La vente du bien des Héritiers GROTTELLI situé à Saint Paul.

Mme le Maire présente la déclaration

Le Conseil, par:

DIA.

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention ».

Décide de ne pas exercer son droit de préemption.

La vente peut donc être réalisée librement dans les conditions envisagées dans la

7

Toute modification à cette déclaration obligerait le signataire à en déposer une nouvelle.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FRAIS D'ENREGISTREMENT DES CONCESSIONS « TEMPORAIRES »

Madame le Maire indique que les concessions funéraires perpétuelles ou temporaires étaient assujetties à un droit fixe.

Pour les concessions perpétuelles ces frais ont été supprimés.

Pour les concessions temporaires c'est-à-dire les cinquantenaires, trentenaires ou celles de quinze ans au plus, ces frais prévus à l'article 739 du Code Général des Impôts, qui les assimilait ainsi à des baux d'immeubles conclus pour une durée déterminée, sont maintenant facultatifs.

Le Service de Gestion Comptable de Vaison la Romaine dont dépend la commune, demande si la collectivité souhaite maintenir ou supprimer ces frais, sans autre précision.

Le Conseil par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- Décide de maintenir les frais de 25 € pour la vente des concessions temporaires

QUESTIONS DIVERSES

PLU: Mme le Maire indique avoir reçu un courrier puis la visite d'administrés avec leur notaire, concernant l'ouverture à la construction des parcelles cadastrées B 420 (420 m2) B 682 (628 m2) B 683 (467 m2) B 813 (35 m2) et B 814 (12.965 m2). Ceux-ci souhaitent réaliser un lotissement. Le nombre prévu de logement est de 10. Ce lotissement privé viendrait se rajouter au lotissement privé existant.

Mme le Maire précise que ces parcelles sont situées en zone AUI4, que toute révision ou modification du PLU n'est pas obligatoire. Il est du ressort de l'autorité territoriale. Il est remis à chaque élu une note relative au PLU, créée par la DDT de Vaucluse, avec la définition, son élaboration, son contenu, les conséquences, son évolution ainsi que les fiches récapitulatives, pour étude.

Elle demande au Conseil un avis sur la question, indique que les frais afférents à ce dossier sont à la charge exclusivement de la commune.

Chacun pourra émettre un avis lors d'une réunion qui sera fixée ultérieurement.

Mme le Maire indique avoir été sollicitée par un administré domicilié au Chemin Saint Paul, pour la mise en place d'un ralentisseur. Les membres du conseil rendent un avis défavorable.

Mme le Maire indique que le coût du déplacement du compteur ENEDIS (positionné sur le mur d'un riverain) situé route de Vaison la Romaine est à la charge d'ENEDIS. Le devis reçu en Mairie est donc annulé.

Mme le Maire indique que le bilan de l'opération Brioche en Vaucluse indique que 4302 brioches ont été vendues. Merci à tous, vous qui avez pris de votre temps pour la réussite de cette opération.

Mme le Maire indique que l'opération nettoyage a accueilli moins de bénévoles cette année. Cette journée s'est déroulé le 15 octobre dernier. Une équipe volontaire de 25 personnes dont 6 enfants, s'est mobilisée pour le nettoyage du village. Merci à vous.

Frédéric DARRIBAU indique que les poubelles vers le terrain de Foot, sont pleines et débordent. Patricia LISPAL indique qu'elles doivent être vidées le vendredi et le lundi, le stade de foot étant sollicité les week-ends. Un rappel sera fait à l'agent communal pour éviter tout débordement.

Mme le Maire indique que les sanitaires de la classe maternelle sont défectueux. Il conviendra de procéder à une rénovation totale. De multiples réparations sont réalisées, tant par l'agent communal lorsque cela est faisable mais également par des entreprises extérieures lorsque ceux-ci deviennent plus lourds. Il conviendra de contacter un architecte pour chiffrer le montant des travaux, cette opération pourrait se faire sur l'exercice 2023.

Borne pour véhicule Electrique au Parking. Patricia LISPAL indique avoir suivi un webinaire le 15 novembre dernier avec le SEV. Ce projet est-il vraiment utile pour le Mairie ? Les élus au vu de l'attractivité touristique, renonce à ce projet. La Mairie récupère donc une place de parking.

Patricia BEYSSON indique que dans son logement il y a présence de moisissures dans la salle de bain. Frédéric ANGOT se rendra sur place pour faire un état des lieux.

Cyril BRUSCOLINI demande si une intervention est prévue à la toiture de l'église car des fuites ont été constatées. L'entreprise a été contactée, nous attendons sa date de passage. Elle va devoir également vérifier les toitures des logements communaux, des fuites sont apparues depuis les dernières pluies.

Frédéric DARRIBAU demande s'il est prévu des illuminations de Noël? Mme le Maire indique que par mesure d'économies, rien ne sera installé et confirme la coupure de l'éclairage public de 22h à 6h du matin. Il sera juste conservé l'éclairage de la rosace de l'église.

Frédéric DARRIBAU demande ou en est le dossier Vallis Habitat. Mme le Maire répond que ce dossier est toujours en cours, un délibéré sera rendu le 29 novembre prochain.

Mme le Maire fait état de 2 dossiers d'urbanisme qui posent problème. Des lettres en AR ont été adressées aux demandeurs. Nous sommes dans l'attente d'un retour.

Annie MEUNIER demande ce qu'il convient de faire lorsque des containers sont abimés. Mme le Maire répond qu'il faut contacter la CCAOP.

Frédéric ANGOT indique que des jeunes du quartier roulent à une vitesse excessive sur la RD 93. A plusieurs reprises il y a eu des risques de dangers graves. Mme le Maire indique qu'un message sera adressé à la Gendarmerie.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 25 novembre2022 conformément aux prescriptions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Secrétaire de séance Frédéric ANGOT Travaillan le 25 Novembre 2022 Isabelle DALADIER, Maire